

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de **DIENVILLE**, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence du Maire, Claude **LARGE**. Madame **BANE**, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques à la Trésorerie de Brienne-le-Château s'est déplacée à l'occasion du vote des budgets prévisionnels 2020. Elle est vivement remerciée.

Présents : Isabelle **CARTIER**, Régis **PAILLEY**, Catherine **PETIT** et Francis **MAILLARD**, adjoints, Bruno **DUPONT**, Nathalie **TABOURET**, Franck **VINZENT**, Florence **DOYEN**, Céline **BOURCIER**, Roger **ASSIER**, Sébastien **RAVIER**.

Absents ayant donné procuration : Mélisandre **COQUIN**, procuration à Isabelle **CARTIER**, Magalie **AGRAPART**, procuration à Catherine **PETIT**.

Absent excusé : Yannick **VERGHAEGHEN**

La secrétaire de séance est Florence **DOYEN**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la séance du 10 juillet.

1°) Vote des budgets

Le maire présente aux conseillers municipaux, pour approbation et vote, les budgets prévisionnels commune, assainissement et lotissement de Dienville de l'exercice 2020, se décomposant comme suit :

Budget primitif **COMMUNE** :

- **Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de : 966 009 €
- **Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de : 691 263 €

Total du budget **1 657 272 €**

Budget primitif **ASSAINISSEMENT** :

- **Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de 188 280 €
- **Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de 320 572 €

Total du budget **508 852 €**

Budget du **LOTISSEMENT DE DIENVILLE**

- **Section de fonctionnement** pour un montant de 28 411.59 € en dépenses
- **Section de fonctionnement** pour un montant de 54 339.81 € en recettes
- **Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de 53 430.78 €.

Total dépenses : **81 842.37 €**

Total des recettes : **107 770.59 €**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les budgets primitifs Commune, Assainissement et Lotissement de Dienville, pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les subventions aux associations pour l'exercice 2020.

2°) Convention d'assistance technique en matière de voirie avec le Service Local d'Aménagement

Le maire présente le projet de convention d'assistance technique en matière de voirie, entre la commune et le Département de l'Aube.

Le département met donc à la disposition des communes qui ne disposent pas des moyens suffisants pour l'exercice de certaines compétences, notamment la voirie et l'aménagement, une assistance technique dans des conditions déterminées par convention.

Cette prestation est mise en place moyennant le versement d'une participation financière de nature à compenser les dépenses supportées par le Département pour exercer cette mission.

Elle est de 0.45 €, par habitant et de 20 € par km.

A l'unanimité, le conseil municipal charge le maire de signer la convention.

3°) INSTALLATION DE 2 CAMERAS A DETECTEURS DE MOUVEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres présents, qu'il serait souhaitable, de faire installer 2 caméras à détecteurs de mouvements, à l'église et au dépôt d'ordures.

En effet, régulièrement, des petits vols sont commis à l'église et des déchets sont entreposés, sur le dépôt, sauvagement.

A l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de se renseigner sur le prix de cette installation auprès des fournisseurs compétents.

4°) REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Quelques modifications sont à apporter, le règlement intérieur sera présenté à la séance du mois de septembre pour approbation définitive.

5°) TRAVAUX FORESTIERS

Monsieur Régis PAILLEY présente aux conseillers municipaux un devis émanant de la Société PAUL, relatif à du broyage de chemins, dans la parcelle 16 ; il précise que ces travaux doivent être entrepris dès maintenant, car le temps sec y est favorable.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le devis de l'entreprise PAUL, pour une partie des travaux de fonctionnement, soit un montant de 2 854.50 € TTC, dit que les crédits sont prévus au budget primitif.

6°) BAIL DE CHASSE

Monsieur Régis PAILLEY explique que le bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Dienville arrive à échéance pour la prochaine saison 2020 -2021.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler le bail de location de chasse, à compter du 1^{er} août 2020 pour prendre fin le 31 mars 2029, pour un loyer de 40 € l'hectare (305.60 hectares), révisé annuellement, entre la Société de Chasse Communale et la commune.

Attention ! Les actionnaires seront sélectionnés par l'ensemble des membres sociétaires et chacun d'eux devra s'acquitter d'une redevance annuelle auprès de la commune de 300 €, avant la saison de chasse, payable en Trésorerie de Brienne-le-Château.

7°) RENOUELEMENT D'UN CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler pour une durée de 6 mois, le contrat de travail d'un adjoint administratif, à compter du 1^{er} août 2020.

Questions diverses

- Modification apportée au nombre de délégués au PNRFO : 2 au lieu de 3, restent en place, Claude **LARGE** et Yannick **VERHAEGHEN**.
- Désignations des délégués PNRFO aux commissions thématiques : Isabelle **CARTIER** au Tourisme et Catherine **PETIT** à l'environnement
- Marché sous les halles : port du masque obligatoire, installation de panneaux à cet effet.
- Réussite au Brevet des Collèges : inscriptions des jeunes diplômés au secrétariat et remise d'un prix, par la suite.
- Réunion de la Commission Animation-Communication : le 15/09/2020, à 18h30, Salle de la Mairie, avec à l'ordre du jour les animations 2021, le repas des aînés et les questions diverses.
- Maisons fleuries : la commission a procédé à sa tournée, des prix ont été attribués à de nouveaux lauréats.
- Bureau des adjoints : achat de chaises et d'un bureau
- Salle du Conseil Municipal : achat de chaises
- Subventions aux associations : la demande de subvention devra **obligatoirement** être rédigée sur un CERFA adéquat (Cerfa N°12156*05 téléchargeable ou disponible en mairie), accompagné des pièces justificatives correspondantes, sous peine de rejet.
- Visite des bâtiments communaux : réunion du conseil municipal, en présence des agents techniques, le samedi 19 septembre à 10 heures, rdv aux ateliers techniques.
- Cimetière : retirer les panneaux d'interdiction de pénétrer mis sur la porte du Cimetière, à l'occasion du désherbage.

La séance est levée à 22 heures